

Retrait des diplômes à l'ESPE Nice-Toulon

- Diplômes IUFM jusqu'à 2014/2015
- Diplômes MEEF depuis 2014/2015
- Relevés de notes DU Formation Adaptée Enseignement 2015/2016
- Certifications C2I2e
- Attestations de réussite

Sur place :

Se présenter muni d'une pièce d'identité officielle en cours de validité.

Le retrait de diplôme «par procuration» est possible sur présentation de l'ensemble des pièces suivantes :

- Courrier manuscrit du diplômé donnant procuration à une tierce personne pour le retrait,
- Pièce d'identité de la tierce personne,
- Copie de la pièce d'identité du diplômé.

Emargement de la liste de retrait des diplômes.

Par correspondance :

Sur courrier de l'étudiant comportant ses coordonnées complètes (nom de naissance, adresse, téléphone, e-mail), accompagné des pièces suivantes :

- 1 photocopie recto-verso de la pièce d'identité officielle en cours de validité,
- 1 enveloppe format A4,
- 1 timbre étiquette au tarif de **5,20 €** (tarif en vigueur au 1er janvier 2016).

Pour les résidents en France Métropolitaine :

Le diplôme sera transmis en recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée par l'étudiant dans sa demande.

Pour les étudiants domiciliés à l'étranger :

Le diplôme sera transmis à l'étudiant en recommandé avec accusé de réception via le service culturel de l'ambassade de France ou du Consulat le plus proche de son domicile.

